



Obligation Tiers sortant

Par Kakik35

Bonjour,

question simple mais qui a depuis mes recherches plusieurs réponses.

Le tiers sortant est-il obligatoire ?
Si non, quel sont les inconvénients ?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Le tiers sortant est-il obligatoire ?
Aucune obligation de renouveler le bureau d'une association par tiers, sauf si c'est prévu par les statuts.

L'inconvénient d'un tel roulement est qu'il faut régulièrement organiser de nouvelles élections, mais cela peut aussi être vu comme un avantage.

Par Kakik35

Bonjour,
merci de votre retour.

L'inconvénient est je pense mineur, mais l'avantage est que personne est soudé à son siège. Même si la personne est élue durant 20 ans, elle saura qu'à chaque élections et avec candidats son poste sera remis en jeu.

Je pense que c'est important pour le bon fonctionnement d'une association.

Je sais que le président veut arrêter le tiers sortant (je suis vice) et je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

Merci